BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 978

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

384 695 607 RCS Nantes.
S.A.I. PLAST.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 750000 EUR.
Adresse : zone industrielle des Errauds, 44150 VAIR SUR LOIRE.
Date de commencement d'activité : 1er octobre 2020.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE S.A.I. PLAST Société par actions simplifiée Au capital de 750 000 euros Siège social : Chemin de la Trémollerie ZI des Errauds - Saint Herblon 44150 VAIR-SUR-LOIRE 384 695 607 RCS NANTES PAR A.M.G.P. Société par actions simplifiée Au capital de 900 000 euros Siège social : Chemin de la Trémollerie - Saint-Herblon 44150 VAIR-SUR-LOIRE 348 852 989 RCS NANTES Aux termes d'un acte SSP en date du 22 février 2021, les sociétés A. M. G. P., société par actions simplifiée au capital de 900 000 euros, dont le siège social est situé chemin de la Trémollerie - Saint-Herblon 44150 VAIR-SUR-LOIRE, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 348 852 989 et S.A.I. PLAST, société par actions simplifié au capital de 750 000 euros, dont le siège social est situé Chemin de la Trémollerie ZI des Errauds - Saint Herblon 44150 VAIR-SUR-LOIRE, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 384 695 607, ont établi un projet de fusion aux termes duquel la société S.A.I. PLAST sera absorbée par la société A.M.G.P. sous les garanties ordinaires et de droit et transfèrera à cette dernière au jour de la réalisation définitive de la fusion fixée au plus tôt à l'expiration du délai de 30 jours suivant la parution du présent avis tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes clos le 30 septembre 2020. Les actifs et passif seront transférés pour leur valeur comptable. L'actif apporté s'élève à 1 233 101 euros et le passif apporté s'élève à 365 394 euros. En conséquence, l'actif net apporté s'élève à 867 707 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 action de la société A. M. P. G. pour 2,906 actions de la société S.A.I. PLAST. En rémunération de cet apport net par la société S.A.I. PLAST, la société A.M. G.P. procèdera à une augmentation de son capital d'un montant de 619 200 euros, par création de 516 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 200 euros chacune, entièrement libérées, directement attribuées aux associés de la société S. A. I. PLAST par application de la parité d'échange. Ces actions nouvelles porteront jouissance rétroactivement à compter de la date d'effet de la fusion. La différence entre le montant de l'actif net

apporté par la société S.A.I. PLAST et le montant de l'augmentation de capital, égal à 248 507 euros, constituera une prime de fusion inscrite au passif du bilan de la société A.M.G.P. sur laquelle porteront les droits de tous les associés. Au plan comptable et fiscal, la fusion aura un effet rétroactif au 1er octobre 2020. Le traité de fusion établi le 22 février 2021 a été déposé au greffe du tribunal de commerce de NANTES, le 2 mars 2021 au nom de A.M.P. G., absorbante, et de S.A.I. PLAST, absorbée. Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 236-6 du Code de commerce, les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de 30 jours à compter de sa parution. A.M.G.P. S.A.I RUBBER Le Président Le Président.

